



Soumission Pré-budgétaire

2 0 2 6

Addendum



Addendum

Décisions faciles

- Des consultations avec le SCFP doivent avoir lieu avant que des décisions importantes ne soient prises, ayant un impact sur les membres du SCFP qui sont employé(es) par le gouvernement du Nouveau-Brunswick.
- Plus de 45 % du personnel relevant de la partie I est non-syndiqué et occupe des postes de gestion et de direction. Il n'y a aucune raison pour que la partie I comporte un nombre excessif de postes de gestion et de direction.
- Le gouvernement du Nouveau-Brunswick recourt de manière excessive à la privatisation et à la sous-traitance, notamment au sein du ministère des Transports et des Infrastructures et de l'Agence de gestion des véhicules (SCFP 1190), ainsi que le ministère de la Santé (SCFP 1252) et le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (SCFP 1253), entre autres.
- Il est temps de rapatrier les tâches à l'interne afin de garantir que la qualité du travail réponde aux exigences tout en faisant l'objet d'un contrôle interne. Lorsqu'un service est sous-traité, l'employeur n'est plus en mesure de s'assurer que celui-ci respecte les normes. De plus, il est plus rentable à l'interne.
- La charge de travail pose de sérieux problèmes. Pour le SCFP 1418, Réadaptation et thérapie, RCPO, cette situation s'est aggravée au fil des ans en raison de l'augmentation du nombre de dossiers et de la complexité croissante des cas liés, entre autres, à la santé mentale, à l'itinérance et à la pauvreté. Il est possible de rationaliser la structure de gestion, car il semble que de plus en plus de postes administratifs sont créés au sein des services. Souvent, ces personnes sont détournées des services de première ligne, ce qui contribue au problème de rétention du personnel.
- En éducation (SCFP 2745, SCFP 1253), il faut investir dans le recrutement et le soutien direct des travailleurs et travailleuses de première ligne, et non dans l'augmentation du nombre de responsables des ressources humaines.
- Le SCFP 1253 serait favorable à la création de postes permanents en formation et en mentorat pour les chauffeurs d'autobus. Ces postes aideraient l'employeur à former, à soutenir et à encadrer ces derniers.
- Le SCFP 1253 encourage l'employeur à recruter un(e) contremaître des travaux de conciergerie dans chaque district scolaire afin d'alléger la charge de travail du service des ressources humaines et de lui permettre de concentrer ses efforts sur le recrutement et l'intégration des employé(e)s. Le(la) contremaître des travaux de conciergerie peut être chargé d'encadrer et d'accompagner les nouvelles personnes salariées ainsi que ceux déjà en poste.
- Le service des ressources humaines doit transférer les tâches ne relevant pas de son champ de compétence vers les postes syndiqués inutilisés qui existent actuellement.

- Le ministère du Développement social doit allouer des fonds suffisants aux foyers de groupe et aux autres services du secteur des services communautaires. Les travailleurs et travailleuses demeurent sous-rémunérés pour le travail effectué auprès des populations vulnérables et marginalisées.
- La partie provinciale des prêts étudiants doit rester sans intérêt, afin de garantir l'abordabilité pour les futurs travailleurs et travailleuses.
- Une source de revenus dont le gouvernement du Nouveau-Brunswick n'a pas abordée est la justice fiscale et l'augmentation des impôts pour les individus et les familles les plus riches de la province.

db/cope491



SCFP·CUPE / Syndicat canadien de la fonction publique
Canadian Union of Public Employees